

VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2015

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales



| | |
|----------------------------------------------|----|
| Membres composant le Conseil Municipal | 49 |
| Membres en exercice | 49 |
| Membres présents | 33 |
| Membres excusé et représenté | 12 |
| Membres absent non représenté..... | 4 |



LE DÉPUTÉ-MAIRE

SYLVAIN BERRIOS

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS,

ADMINISTRATION GENERALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

Madame Nicole CERCLEY est désignée secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Sylvain BERRIOS, Maire.

Mme Nicole CERCLEY, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, M. Julien KOCHER, M. André KASPI, M. Roméo DE AMORIM, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Dominique WAGNON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, Mme Jacqueline VISCARDI, Mme Hélène LERAITRE, Maire-Adjoints

M. Jean-Marc BRETON, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean-Philippe COMBE, Mme Geneviève GAUTRAND, Mme Sabine CHABOT, M. Adrien CAILLEREZ, M. Henri PETTENI, Mme Agnès CARPENTIER, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agathe BONAMOUR DU TARTRE, M. Pierre GUILLARD, Mme Jocelyne JAHANDIER, M. Marc COHEN, Mme Nadia LECUYER, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, M. Nicolas CLODONG, M. Thierry COUSIN, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Conseillers municipaux

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, M. Roméo DE AMORIM qui a donné pouvoir à M. André KASPI, Mme Dominique SOULIS qui a donné pouvoir à Mme Dominique WAGNON, M. Cédric LAUNAY qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Didier KOOLENN qui a donné pouvoir à Mme Agnès CARPENTIER, Mme Rosa JURADO qui a donné pouvoir à M. Philippe CIPRIANO, M. Laurent DUBOIS qui a donné pouvoir à Mme Nicole CERCLEY, Mme Pascale LUCIANI-BOYER qui a donné pouvoir à Mme Patricia RIBEIRO, M. Yannick BRUNET qui a donné pouvoir à M. Jacques LEROY, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ qui a donné pouvoir à M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE qui a donné pouvoir à M. Nicolas CLODONG, Mme Catherine THEVES qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY

Etaient absents non représentés : M. Bernard VERNEAU, Mme Valérie CHAZETTE, Mme Marie-Pierre GERARD, M. Jean-Richard TESSIER

1.2. Questions orales

Groupe « *Saint-Maur DEMAIN* »

Sécurité : Demande d'information sur les statistiques de la délinquance, la vidéo protection, l'armement des policiers municipaux, l'avenir des antennes de quartier : Saint-Maur Créteil et Champignol

2. **Adoption du Contrat de Ville**

Approuve le contrat de ville, selon les principes retenus

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce contrat de ville.

Majorité

38 Pour

7 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

3. **CLSPD et Stratégie Territoriale**

Approuve la nouvelle composition du CLSPD,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives au CLSPD et à la Stratégie Territoriale.

Unanimité

4. **Adoption du règlement intérieur du CLSPD**

Approuve le règlement intérieur du CLSPD.

Autorise le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives au CLSPD.

Unanimité

5. **PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE "VOISINS VIGILANTS"**

Approuve le projet pilote des « voisins vigilants » qui s'appuiera essentiellement sur une étroite collaboration entre les riverains, la police municipale et la police nationale.

Autorise Monsieur le Maire à signer le protocole « voisins solidaires et vigilants » avec l'état représenté par Monsieur le Préfet du Val de Marne, Monsieur le Procureur de la République, près le TGI de Créteil, Monsieur le Directeur Territorial de la sécurité Publique du Val de Marne

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Majorité

39 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

6. **Actualisation de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué**

Décide, à compter du 1^{er} octobre 2015,

- la suppression de l'emploi de Gardien du dépôt Barbès justifiant l'attribution d'un logement pour nécessité absolue sis 48, avenue Barbès à Saint-Maur, qui figure dans la liste des logements de fonction attribués par nécessité absolue de service,
- la suppression de l'emploi de Directeur Adjoint du Conservatoire justifiant l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire situé au Conservatoire National de Région sis 25, rue Krüger à Saint-Maur, qui figure dans la liste des logements attribués par convention d'occupation précaire,

- la suppression de l'emploi de Directrice du Multi-Accueil du Mesnil justifiant l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire situé dans la Copropriété Du Mesnil sise 5, avenue du Mesnil à Saint-Maur, qui figure dans la liste des logements attribués par convention d'occupation précaire,
- la suppression de l'emploi de Directrice du Multi-Accueil de la Pie justifiant l'attribution d'un logement par convention d'occupation précaire sis 27, avenue du Port-au-Fouarre à Saint-Maur, qui figure dans la liste des logements attribués par convention d'occupation précaire.

Décide, qu'à cette date, les tableaux annexés (annexes 1 et 2) à la délibération n° 13 du 30 juin 2014 susvisée sont modifiés en conséquence.

Dit que l'ensemble des autres dispositions de la délibération n° 13 du 30 juin 2014 susvisée demeurent inchangées.

Unanimité

7. **Communication du rapport d'activité 2014 du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne dénommé INFOCOM 94**

Prend acte de la communication du rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte du Secteur Central du Val de Marne dénommé INFOCOM 94.

Unanimité

8. **Adhésion des communes de Joinville-le-Pont, Bourg-La-Reine et Châtillon à la compétence "Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle" du SIPPEREC**

Approuve l'adhésion de la commune de Joinville-le-Pont à la compétence « Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Approuve l'adhésion de la commune de Bourg-La-Reine à la compétence « Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Approuve l'adhésion de la commune de Châtillon à la compétence « Réseaux de communications électroniques et services de communication audiovisuelle » du SIPPEREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

9. **Adhésion des communes de Châtillon, Limeil-Brévannes, Gonesse et Levallois-Perret à la compétence "Développement des énergies renouvelables" du SIPPAREC**

Approuve l'adhésion de la commune de Châtillon à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Approuve l'adhésion de la commune de Limeil-Brévannes à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Approuve l'adhésion de la commune de Gonesse à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Approuve l'adhésion de la commune de Levallois-Perret à la compétence « développement des énergies renouvelables » du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

10. **Garantie d'emprunts à la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés pour la construction et l'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16, rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de 2 emprunts à souscrire d'un montant total de 2 367 000 € par la SIEM de Saint-Maur-des-Fossés auprès de la BRED destinés à financer l'opération de construction et d'aménagement de POLE EMPLOI sis 14/16 rue Léon Bocquet à Saint-Maur-des-Fossés ; .

Ces prêts sont constitués de 2 emprunts l'un de 1 957 000 € servant à financer la construction et l'autre de 410 000 € servant à financer l'aménagement.

Précise que les conditions financières de chaque ligne de prêt sont les suivantes :

| <i>Caractéristiques</i> | <i>Prêt n°1</i> | <i>Prêt n°2</i> |
|-------------------------|-----------------|-----------------|
| Montant | 1 957 000 € | 410 000 € |
| Durée | 180 mois | 72 mois |
| Taux nominal | 2,70% | 2,20% |
| Garantie de la Ville | 100% | 100% |
| Echéance Trimestrielle | 39 774,63 € | 18 282,50 € |

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la BRED, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts;

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la BRED et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

11. **Garantie d'emprunt à l'Association des Familles et amis pour l'Accueil, les Soutiens, l'Éducation et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER) pour le réaménagement de l'internat IME "Le Parc de l'Abbaye" de 32 places sis 1 impasse de l'Abbaye à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un emprunt à souscrire d'un montant total de 2 141 355 € par l'Association des Familles et amis pour l'accueil, les Soutiens, l'Éducation et la Recherche en faveur des personnes handicapées mentales (AFASER) auprès du Crédit Coopératif.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réaménagement d'un internat de 32 places sis 1 impasse de l'Abbaye à Saint-Maur-des-Fossés.

Précise que les conditions financières de ce prêt sont les suivantes :

| <i>Caractéristiques</i> | |
|---------------------------|---------------------------------------------------------------|
| Montant | 2 141 355 € |
| Durée | 30 ans |
| Conditions financières | 2,45% |
| Périodicité des échéances | Trimestrielles à terme échu |
| Calcul des intérêts | Sur la base d'un mois forfaitaire et d'une année de 360 jours |
| Mode d'amortissement | Constant |
| Garantie de la Ville | 50% |
| Frais de dossier | 0,1% du montant du prêt |

Accorde sa garantie pour la durée totale des contrats de prêt et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple du Crédit Coopératif, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

12. **Garantie d'emprunts à Vilogia pour la réhabilitation de 4 logements sociaux sis 120 rue Albert de Mun à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 324 111 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°35148, constitué de 2 lignes de prêts.

Ledit contrat fait partie intégrante de la délibération.

Accorde sa garantie pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document se rapportant à ces opérations.

Unanimité

13. **Attribution complémentaire de subvention à l'association d'entraide au personnel communal sur le budget de la ville (année 2015)**

Approuve l'attribution, au titre de l'année 2015, d'une subvention complémentaire d'un montant de 17 293,68 € à l'Association d'Entraide du Personnel communal,

Dit que cette association dont la subvention municipale annuelle dépasse 23 000 € devra signer une convention d'objectifs et de moyens, préalablement au versement des fonds,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention au nom de la Ville,

Demande à cette association de porter sur ses différents documents la mention « association subventionnée par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés »,

Précise que les dépenses seront imputées à l'article 6574 du budget de l'exercice 2015.

Unanimité

14. **Aliénation de matériel**

Constate que le matériel n'est plus utile au service public.

Prononce sa désaffectation du domaine public.

Prononce son déclassement du domaine public.

Autorise le maire à le mettre en vente dans le cadre d'une mise en concurrence par l'intermédiaire du prestataire Webenchères sur internet.

Majorité

34 Pour

4 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

- 14.1. - **Transfert de l'activité de cours de langues étrangères du Service Scolaire et Prestations familiales vers la Direction des activités périscolaires,**
- **Transfert de l'activité de cours de photographie vers l'association Les Ateliers d'Art,**
- **Développement de l'aide aux devoirs,**
- **Développement de l'activité linguistique à destination des jeunes Saint-Mauriens.**

Décide de transférer, à compter du 1^{er} septembre 2015, l'activité de cours de langues étrangères du Service Scolaire et Prestations familiales vers la Direction des activités périscolaires.

Décide de mettre fin, à compter du 1^{er} septembre 2015, à la municipalisation de l'activité de cours de photographie et de proposer sa reprise à l'association Les Ateliers d'Art.

Décide de supprimer, à compter du 1^{er} septembre 2015, les postes de professeurs et de photographe à temps non complet (absence de cadre d'emplois) créés par la délibération n° 3 du 25 juin 2009.

Dit que les conséquences de cette suppression d'activité pour les agents se régleront conformément à leur situation administrative en cours et à leur contrat de travail.

Dit que la Ville proposera à chaque agent concerné, pour une durée de travail identique et une rémunération inchangée, une activité entrant dans le projet municipal susmentionné, à savoir le développement de l'aide aux devoirs et des activités linguistiques à destination des jeunes saint-mauriens.

Dit que les crédits correspondant aux conséquences financières de ces décisions sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Majorité

33 Pour

12 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

15. Avenant au contrat pour l'action et la performance barème F "Eco-Emballage"

Objet : dématérialisation de la facturation

Approuve l'avenant au contrat pour bénéficier de la dématérialisation et recevoir les documents relatifs au paiement des soutiens qui lui sont dus, factures et avis de virement, par voie électronique

Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant au contrat Eco-Emballages ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de cette décision

Unanimité

16. Convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville et l'Association "APPROCHE" - Subvention à la performance pour l'année 2014

Approuve la subvention à la performance de l'association « Approche » pour l'année 2014 à hauteur de 4 416 €

Autorise Monsieur le Maire à ordonner la dépense prévue au budget 2015

Unanimité

17. Rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable de la commune

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

18. Mise en place d'une desserte locale (système de navettes municipales) et délégation de compétence du STIF

Sollicite une délégation de compétence au Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) pour l'exploitation d'une desserte locale.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Majorité

41 Pour

4 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

19. Approbation du principe de déploiement du service Autolib' sur l'ensemble de la Ville

Approuve le principe de déploiement du service Autolib' sur le territoire saint-maurien et l'engagement des études nécessaires et sollicite l'adhésion de la Ville au Syndicat Mixte Autolib'.

Majorité

33 Pour

4 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

8 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

20. **Approbation du règlement de voirie**

Approuve le nouveau règlement de voirie, celui-ci sera applicable à compter du 2 juillet 2015

Unanimité

Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES ne prennent pas part au vote.

21. **Approbation du D.I.C.R.I.M. (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**

Approuve le DICRIM document d'information communal sur les risques majeurs

Décide que le DICRIM sera mis à la disposition de tous les habitants de Saint-Maur-des-Fossés et sera consultable en mairie

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

22. **ZAC Des Facultés : Désignation de l'Aménageur**

Décide de désigner l'AFTRP comme concessionnaire de la ZAC des Facultés.

Approuve le traité de Concession

Autorise Monsieur le Maire à signer le traité de Concession et toutes les pièces afférentes.

Décide de déléguer le droit de priorité à l'aménageur, afin de faciliter l'acquisition par ce dernier des terrains de l'Etat et de la SNCF.

Dit que dans un délai de 30 jours à compter de la date à laquelle la présente délibération aura acquis un caractère exécutoire, sera publié un avis d'attribution de la Concession à l'AFTRP dans les conditions fixées par l'article R 300-10 du Code de l'Urbanisme.

Majorité

37 Pour

8 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

23. **Approbation des principes structurants conditionnant l'élaboration de la convention avec la RATP relative à la participation de la Ville au financement du bâtiment commercial de la gare Parvis de la Varenne**

Autorise le Maire à préparer la convention relative au versement d'une subvention, dont le niveau ne pourra excéder 33% du coût, pour les études et les travaux de réaménagement des espaces appartenant à la RATP afin de créer un nouvel espace commercial qui contribuera à la valorisation et à la sécurisation du Parvis,

Demande à ce que la Ville, sur la base de cette participation financière et du réaménagement qualitatif du Parvis de la gare, puisse choisir le futur commerçant de la galerie réaménagée et définir avec la RATP et sa filiale Promométro les conditions de son bail, cette condition constituant un préalable à la signature de la convention.

Unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT

24. **Nouveau Règlement de Service Communal de l'Assainissement de la Ville de Saint Maur des Fossés**

Approuve le nouveau Règlement de Service Communal de l'Assainissement de la Ville de Saint-Maur des Fossés

Dit que la date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement est fixée au 1^{er} septembre 2015

Unanimité

DOMAINES

25. **Changement d'affectation d'un logement situé au 1er étage du conservatoire à rayonnement régional sis 25 rue Krüger à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide le principe de la désaffectation du logement d'une superficie totale d'environ 103 m², composé de quatre pièces principales, d'une cuisine, deux salles de bains, d'un W.C. et d'un grenier indépendant sis 25, rue Krüger à Saint-Maur-des-Fossés.

Décide l'affectation de ce logement en locaux d'activités pour l'usage Conservatoire à Rayonnement Régional.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire à cette procédure.

Unanimité

26. **Autorisation donnée au Maire de signer une convention de transfert de gestion avec le Conseil Départemental du Val de Marne pour les emprises lui appartenant place de la Gare/avenue du Mesnil à Saint-Maur-des-Fossés**

Autorise le Maire ou son représentant à signer une convention avec le Conseil Départemental relative au transfert de gestion d'une partie des parcelles cadastrées BM 31 à 38, 92 pour une superficie d'environ 1 202 m² et BL 92 pour une superficie d'environ 1 460 m², situées place de la Gare/1-17 avenue du Mesnil à Saint-Maur-des-Fossés, correspondant à une partie du lot N° 1 du PIR de La Varenne.

Unanimité

26.1. **Cession de la propriété communale située 38, avenue Jean Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés**

Décide la cession de gré à gré de la propriété communale sise 38, avenue Jean-Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée DL 3 pour une superficie de 506 m² environ au prix de 590 000 €, à Monsieur Mathieu BIANNE et Madame Paula BIANNE, conforme à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2015.

Majorité

41 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

26.2. Cession de la propriété communale située 3, Villa Camus à Saint-Maur-des-Fossés

Décide la cession de gré à gré de la propriété communale sise 3, Villa Camus à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée N 34 pour une superficie de 421 m² environ au prix de 290 000 €, à la SCI KHLT représentée par Monsieur PHAM Quang Kai, conforme à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2015.

Majorité

33 Pour

8 Contre (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

4 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

26.3. Cession de la propriété communale située 40 avenue Jean Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés

Décide la cession de gré à gré de la propriété communale sise 40 avenue Jean Jaurès à Saint-Maur-des-Fossés, parcelle cadastrée DL 6 en partie pour une superficie totale de 387 m² environ au prix de 550 000 €, à Monsieur Julien CAILLOT et Madame Elodie CAILLOT, conforme à l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val de Marne – Division du Domaine.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les actes notariés à intervenir et tout document nécessaire.

Décide que la recette correspondante sera inscrite sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2015.

Majorité

42 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

26.4. Désaffectation et déclassement en vue de la cession de la propriété communale sise 19/21 avenue Louis Blanc à Saint-Maur-des-Fossés

Constata la désaffectation du domaine public de la propriété sise 18, avenue Louis Blanc, parcelle cadastrée BU 21 pour une superficie de 1 724 m² environ, qui n'est plus affectée à un service public ou à l'usage direct du public en raison du déménagement des serres municipales.

Prononce son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire.

Majorité

39 Pour

4 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

26.5. Désaffectation et déclassement en vue de la cession de la propriété communale sise 18 avenue Louis Blanc à Saint-Maur-des-Fossés

Constata la désaffectation du domaine public de la propriété sise 19-21, avenue Louis Blanc, parcelle cadastrée BR 221 pour une superficie de 4 001 m² environ, qui n'est plus

affectée à un service public ou à l'usage direct du public en raison du déménagement des serres municipales.

Prononce son déclassement du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer tout document nécessaire.

Majorité

39 Pour

4 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

PETITE ENFANCE

27. **Protocole transactionnel n°2 entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et l'entreprise de crèches Evancia, titulaire du marché de réservation de berceaux pour le quartier de Saint-Maur-Créteil.**

Accepte l'établissement d'un protocole transactionnel entre la ville de Saint-Maur des Fossés et la Société Evancia en vu du versement des sommes dues par la Ville à la Société ci-nommée.

Autorise le Maire à signer le protocole transactionnel.

Unanimité

ENSEIGNEMENT

28. **Approbation et signature du Projet Educatif Territorial de Saint-Maur-des-Fossés**

Approuve le PEDT

Autorise Monsieur le Maire à le signer ainsi que la convention de partenariat s'y rapportant.

Majorité

31 Pour

3 Contre (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)
9 Abstentions (M. Marc COHEN, M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE)

29. **Indemnité représentative de logement des instituteurs: fixation du taux de base pour l'année 2014**

Donne un avis favorable sur le montant du taux mensuel de base de l'indemnité représentative de logement des instituteurs fixé à 220,64 € au titre de l'année 2014.

Unanimité

30. **Election des représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des établissements publics d'enseignement**

Décide à l'unanimité de ne pas recourir au mode de scrutin secret

Procède à l'élection à main levée de deux conseillers municipaux titulaires et un conseiller municipal suppléant appelés à siéger aux conseils d'administrations des collèges et lycées publics,

Candidats :

Collège Louis Blanc -Titulaire : Monsieur Jean-Marc BRETON

Suppléant : Madame Agathe BONAMOUR DU TARTRE

Collège Pissaro - Titulaire : Monsieur Jean-Philippe COMBE

Obtiennent : Monsieur Jean-Marc BRETON, Monsieur Jean-Philippe COMBE, Madame Agathe BONAMOUR DU TARTE : 31 voix – 12 abstentions

Sont élus, à la majorité, représentants du Conseil Municipal de Saint-Maur-des-Fossés appelés à siéger au Conseil d'administration des Collèges :

| Collège Pissaro | |
|-------------------------|-----------------------|
| Titulaire | Suppléant |
| <i>Yasmine CAMARA</i> | <i>Germain ROESCH</i> |
| Jean-Marc BRETON | <i>Carole DRAI</i> |

| Collège Louis Blanc | |
|----------------------------|----------------------------------|
| Titulaire | Suppléant |
| <i>Cédric LAUNAY</i> | <i>Dominique WAGNON</i> |
| Jean-Philippe COMBE | Agathe BONAMOUR DU TARTRE |

Majorité

31 Pour

12 Abstentions (M. Yannick BRUNET, M. Jacques LEROY, Mme Patricia RIBEIRO, M. René GAILLARD, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

AFFAIRES CULTURELLES

31. **Organisation de la 9e édition de Jazz en Boucle : subvention à l'association L'Happy Jazz et signature d'un contrat de cession avec la société VLF Productions**

Autorise le Maire, ou par délégation le maire-adjoint délégué à la culture, à signer le contrat de cession pour l'achat du spectacle Trenet Manouche à la société VLF Productions pour un montant de 5 000 € H.T.

Décide l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association L'Happy Jazz pour le pilotage global de la manifestation, en particulier l'organisation du festival off DE Saint-Maur-des-Fossés.

Unanimité

MARCHES PUBLICS

32. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution .

Unanimité

33. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'entretien des monte-charges et ascenseurs des bâtiments et parcs de stationnement**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux Prestations d'entretien des monte-charges et ascenseurs des bâtiments et parcs de stationnement, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

34. **Appel d'offres ouvert relatif à la maintenance préventive et curative du gros matériel de restauration Lots 1 et 2**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **maintenance préventive et curative du gros matériel de restauration Lots 1 et 2**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

35. **Appel d'offres ouvert relatif à l'infrastructure radio et services associés**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à **l'infrastructure radio et services associés**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

36. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'assistance technique à l'usine des eaux**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **prestations d'assistance technique à l'Usine de Production d'eau potable**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

37. **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux neufs voirie**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux **travaux neufs voirie**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

38. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pâtisseries fraîches**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **fourniture de pâtisseries fraîches**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

39. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de sonorisation, d'éclairage et de vidéo mobiles**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **prestation de sonorisation, d'éclairage et de vidéo mobiles**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

40. **Appel d'offres ouvert relatif à la location de matériels pour des évènements**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **location de matériels pour des évènements** à signer tous les documents nécessaires à

la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

41. **Appel d'offres ouvert relatif aux prestations de nettoyage et évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au nettoyage, à l'évacuation des déchets des marchés d'approvisionnement, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité

36 Pour

4 Contre (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

3 Abstentions (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Denis LAURENT, Mme Catherine THEVES)

42. **Appel d'offres ouvert relatif à la fourniture de pièces et accessoires pour véhicules - marque constructeur**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la fourniture de pièces et accessoires pour véhicules, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

43. **Appel d'offres ouvert relatif à la création d'une régie publicitaire**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **régie publicitaire**, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Majorité

39 Pour

4 Abstentions (Mme Marie-Laure DE FONTAINE VIVE CURTAZ, M. Thierry COUSIN, Mme Sylvie LAGARDE, M. Nicolas CLODONG)

44. **Appel d'offres ouvert relatif à la location maintenance de véhicules particuliers**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à la **location maintenance de véhicules particuliers** signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Autorise Monsieur le Maire à demander les subventions éventuelles dans le cadre de cette procédure.

Unanimité

La séance est levée à 23 H 40

